



Nos réf. : CRAT/12/AV.112  
BB

Le 12 avril 2012

## **Avis de la CRAT relatif à la demande de permis unique pour un parc de cinq éoliennes à BELOEIL**

Conformément à l'article R.82 du Livre I<sup>er</sup> du Code de l'Environnement, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur :

- le projet au regard des objectifs définis par l'article 1<sup>er</sup>, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2 du CWATUPE ;
- la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement.

### **1. CONTEXTE DU PROJET**

Breve description du projet : implantation de cinq éoliennes

Demande : Permis unique

Localisation : Sur la plaine entre Wadelincourt, Ellignies-Sainte-Anne et Quevaucamps

Situation au plan de secteur : Zone agricole

Demandeur : Windvision Belgium

Auteur de l'étude : CSD Ingénieurs+

Autorités compétentes : Fonctionnaire technique et fonctionnaire délégué

Date de réception du dossier : 22 février 2012

## 2. AVIS

### 2.1. Avis sur le projet au regard des objectifs définis par l'article 1<sup>er</sup> du CWATUPE

**La CRAT remet un avis défavorable sur le projet de parc éolien tel que présenté.**

La CRAT estime que le projet n'utilise pas de manière optimale le bon potentiel éolien qu'offre le site. Différentes mesures proposées pour limiter les impacts cumulatifs du projet avec le parc éolien de Tourpes et Thumaïdes ont pour conséquence une diminution de la production du projet, notamment :

- Le bridage de certaines éoliennes afin de limiter les impacts acoustiques au niveau des habitations isolées situées entre les deux parcs ;
- Le choix d'éoliennes similaires au parc éolien de Tourpes et Thumaïdes alors qu'il existe actuellement des éoliennes plus performantes.

La CRAT relève, par ailleurs, qu'en raison de la proximité des Marais d'Harchies et de la présence du cygne de Bewick, l'auteur de l'étude conseille la suppression de l'éolienne n°5. Cette proposition limiterait encore davantage les capacités de production du site concerné.

De plus, la CRAT relève que les incidences du projet en termes de modification du paysage seront importantes, principalement au niveau des villages de Wadelincourt et Ramelies ainsi que des habitations isolées situées entre les deux parcs. Un sentiment d'encerclement pourrait être ressenti.

### 2.2. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

**La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.**

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.



Pierre GOVAERTS,  
Président